LE REVEIL MUTUALISTE

A la "Mutuelle du Bâtiment"

REMARQUABLE EXTENSION DE CETTE BIENFAISANTE ORGANISATION

La fête annuelle de la Mutuelle des Employés de l'Entreprise du Bâtiment et de la Construction de la région du Nord, célébrée à Lille le dimanche 23 septembre, a montré l'extension et l'heureuse action de cette grande association.

Sans revenir sur les diverses phases de la manifestation, exposées dès le lendemain dans ce journal, nous tenons à signaler la marche ascendante de la Société. Son dévoué et zélé président, M. Ernest Haverlant, l'a marquée au cours du banquet réunissant 250 convives dans les Salons de l'Hôtel Maréchal.

« Depuis l'an passé, à pareille époque, dit-il, notre effectif de 882 membres a atteint le chiffre respectable de 1041, dépassant ainsi le nombre de 1000 que M. Rouzé avait prédit dans son discours de l'an dernier.

« Le capital s'est encore accru de 10.000 frs, malgré 16.000 frs d'indemnités de toutes sortes, distribuées depuis le 1er janvier 1927. Je vous signalais, l'an dernier, que nous étions fiers d'avoir pu, depuis notre fondation, distribuer déjà près de 32.000 frs de secours : que dirai-je aujourd'hui que ce chiffre atteint près de 45.000 frs. Voilà le plus beau fleuron de la couronne de la Mutuelle : le grand nombre des misères cachées qu'elle a pu soulager.

» La Mutuelle ne peut pas encore borner là ses efforts. Elle a voulu sortir du cadre un peu étriqué tracé par la loi du 1er avril 1898, et en dehors des secours aux malades et aux veuves, en plus des indemnités formidables qu'elle donne aux bébés lors de leur naissance, elle a fondé « l'Œuvre des enfants à la mer ». Je ne puis m'étendre sur ce chapitre, car il y aurait trop à dire et j'abuserais de vos instants. Qu'il vous suffise de savoir que cette année l'Œuvre a débuté en organisant une colonie de 15 jours à la mer pour 14 enfants qui sont revenus de là-bas enchantés et prêts à y retourner l'an prochain avec d'autres camarades qui n'ont pas pu ou n'ont pas osé profiter de l'aubaine cette année. »

L'action salutaire de la « Mutuelle du Bâtiment » mérite d'être connue et encouragée, au grand profit des familles ouvrières, sur lesquelles elle étend sa sollicitude agissante et permanente.

La Mutualité maternelle de Lille

LE BUT ET LE FONCTIONNEMENT DE L'ŒUVRE

Aidée par des subventions municipales et départementales, par de nombreux concours individuels, la « Mutualité maternelle », ayant son siège social, 13, rue Alexandre-Leleu, à Lille, parvient à établir un budget suffisant pour donner aux mères et aux enfants de ses adhérents la protection maternelle et scientifique réclamée par leur situation.

Cette organisation est heureuse d'inscrire comme membres honoraires, tous ceux qui approuvent son but et son programme. Elle accepte avec plaisir tout don nominal ou anonyme qu'on veut bien lui adresser ; mais surtout, la « Mutualité Maternelle de Lille » accueille avec joie, comme membres participantes, les jeunes filles ouvrières ou employées, à partir de 16 ans, et toutes les jeunes femmes, toutes les jeunes mères de famille, de nationalité française. Elle leur demande l'effort d'un versement mensuel de 1 fr. 50. En échange, au bout de 9 mois de versement, elle leur assure, lorsqu'elles sont mères et à la seule condition de cesser tout travail au dehors, pendant 4 semaines et de consacrer ce temps à leur propre repos et au soin du nouveau-né :

1. Une indemnité de 140 francs ; 2. Une prime de 40 francs, quand la maman allaite son enfant ; 3. Une prime supplémentaire, à celles qui se sont fait examiner au cours de la grossesse ; 4. Des objets de layette ; 5. Elle leur facilite l'accès des services gratuits de protection maternelle et infantile (consultations prénatales ou de nourrissons).

Jeunes filles qui vous marierez un jour, jeunes femmes qui serez bientôt, ou êtes déjà mamans, vous toutes qui éprouvez quelque émoi en votre cœur, à la vue d'un tout petit, inscrivez-vous à la Mutualité Maternelle.

Le Conseil d'administration de la Mutualité Maternelle de Lille est composé comme suit :

Président : M. Georges Lefebvre ; Vice-présidents ; M. le docteur H. Paucot, M. Henri Dupont ; Directrice générale : Mme Victor Bertrand ; Vice-présidentes : Mme Gallo, Mlle J. Defernez, Mme Georges Petit ; Trésorier général : M. E. Lépine ; Trésorier, M. Victor Cacan ; Secrétaire : M. E. Huet ; Dames Inspectrices : Mmes E. Poutard, E. Wolf, Van de Putte, G. Cliquennois, G. Lévy, Betteman, Rogez.

Sociétés approuvées

Par arrêté du Ministre du Travail, de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociales en date du 14 octobre 1927, ont été approuvés les statuts des Sociétés de secours mutuels ci-après :

La Famille du bassin de la Sambre, à Hautmont, n. 1744.

Caisse mutuelle des Mutilés de Saint-Amand, à Saint-Amand-les-Eaux, n. 1745.

Chez les anciens sous-officiers

ASSEMBLEE GENERALE

La Société des anciens Sous-Officiers de Lille, a tenu dernièrement son assemblée générale au Café Alphonse, rue du Molinel, sous la présidence de M. Hennebutte. En ouvrant la séance, M. le Président fait lecture du mémoire de M. Edouard Duquenne, apôtre dévoué de la Mutualité.

Une somme de 250 francs est souscrite pour lui élever un monument.

M. Hennebutte adresse ensuite les condoléances de l'association à M. Georges Huvillier, trésorier général, qui vient de perdre sa mère, et ses félicitations à M. Delvinquier, vice-président, pour le récent mariage de son fils et de sa fille.

M. Victor Deruelle, secrétaire administratif, donne lecture du rapport moral, puis M. Gustave François, trésorier, expose la situation financière qui accuse un avoir en caisse de 283.923 francs. Ces deux rapports sont adoptés par acclamations.

A l'issue de la réunion, les assistants, répondant à l'appel de M. Hennebutte, ont versé leur obole pour le monument de M. Edouard Duquenne, le regretté vice-président d'honneur de la Société.

La Protection mutuelle des Cheminots

UNE BELLE ASSOCIATION DE SOLIDARITÉ

Parmi les Sociétés de secours mutuels, il en est une qui attire particulièrement l'attention : c'est la « Protection Mutuelle des Agents de chemin de fer de France et des Colonies ».

Cette Société, fondée en 1883, est reconnue d'utilité publique et possède des sections dans toute la France et ses colonies. Elle compte actuellement 80.000 membres. Elle donne à ses adhérents des avantages qu'il est bon de faire connaître. Elle a d'ailleurs payé au cours de l'année 1926 : 1.500.670 fr. 70 d'indemnités diverses. Ces chiffres se passent de commentaires.

AVANTAGES

Les membres participants, malades ou blessés, ayant 6 mois de présence effective à la Société, ont droit à partir du sixième jour de leur maladie :

a) 3 francs par jour pendant 30 jours ; b) 4 francs par jour pendant 30 jours ; c) 5 fr. par jour pendant 60 jours ; d) 8 francs par jour pendant 90 jours ; e) 10 francs par jour pendant 135 jours.

De plus, une indemnité supplémentaire de 10 francs par jour sera versée au sociétaire malade sans interruption, après expiration de la période de 12 mois prévus ci-dessus et jusqu'à concurrence de 365 jours.

Une indemnité de funérailles de 100 francs par année de sociétariat accomplie et jusqu'à concurrence de 500 francs, est versée aux ayants-droit (déterminés par les statuts), d'un membre participant décédé.

Une indemnité de funérailles de 300 fr., à raison de 50 francs par année de sociétariat, est versée au sociétaire au décès de son conjoint non sociétaire.

Au décès d'un sociétaire titulaire d'allocation renouvelable, une indemnité de funérailles de 200 francs est versée à ses ayants-droit déterminés par les statuts.

Une indemnité de maternité de 200 francs est versée aux femmes sociétaires, à chaque naissance d'enfant.

Une allocation annuelle et renouvelable est accordée, sur leur demande, aux membres participants ayant au minimum 15 ans de versements et 50 ans d'âge.

En cas d'incapacité de travail par suite de blessures ou infirmités, cette limite d'âge peut être réduite.

Le taux de l'allocation annuelle est fixé, chaque année, par l'Assemblée générale des délégués.

Il est à remarquer que les avantages, à l'encontre de toutes les Sociétés, sont progressifs au lieu d'être dégressifs.

LA SECTION DE LILLE

Sitôt après la guerre, quelques Cheminots mutualistes se sont attachés à fonder une section de la Protection mutuelle à Lille. Après des débuts plustôt difficiles, l'effort de ces militants fut récompensé et la Section lilloise compte actuellement 458 membres.

Ce résultat est dû surtout à ce que les pionniers de la Section de Lille ont voulu encore augmenter les avantages donnés par le siège social. En effet, ils ont créé une Caisse de maternité, qui alloue pour chaque naissance une indemnité fixée actuellement à 50 francs.

La Commission espère, dans un avenir prochain, grâce aux produits des fêtes et autres ressources dont elle peut disposer, pouvoir augmenter cette indemnité, et prévoit en outre la possibilité d'étendre les secours aux membres de la Section atteints par l'adversité.

Il faut bien dire pourtant, que malgré leurs efforts, les dirigeants de la Section lilloise n'auraient pas obtenu de résultats aussi tangibles s'ils n'avaient rencontré des concours désintéressés, parmi lesquels il faut citer M. Hudelo, Préfet du Nord, président d'honneur de la Section, grand ami des mutualistes.

LA FÊTE DU 6 NOVEMBRE

C'est dans cet ordre d'idées que la Section de Lille organisera, le 6 novembre prochain, à Lille-Délivrance, grand centre cheminot de la région, une grande fête, au profit de sa caisse de maternité.

Cette fête, placée sous la présidence d'honneur de M. Javary, Directeur du réseau du Nord, et la présidence de M. Hudelo, Préfet du Nord, comportera :

1. La remise d'un drapeau à la Section ; 2. Un banquet ; 3. Un concert artistique ; 4. Un bal de famille.

Avant d'en terminer avec cette belle Société, il faut encore noter qu'indépendamment des avantages pécuniaires mentionnés, chaque adhérent, sur présentation de sa carte, peut se rendre à l'Institut d'hygiène sociale, au siège, 2 et 4, place des Peupliers, à Paris (propriété de la Société).

Ce dispensaire médico-chirurgical et antituberculeux, situé dans le 13e arrondissement, à l'intersection de la rue Charles-Fourier et de la rue des Peupliers, est installé selon les données les plus modernes de la science. Il est à la disposition de tous les *sociétaires, de leurs femmes et de leurs enfants*. Les malades y consultent les spécialistes les plus distingués.

La « Protection Mutuelle », en agissant ainsi, continue à mettre en application la devise dont elle s'est inspirée jusqu'ici : « Faire le bien et le bien faire ».

Les Cheminots qui voudraient entrer dans cette grande famille, peuvent adresser leur demande, 13, rue du Molinel, au siège de la Section dont le bureau est composé comme suit :

Président, M. Pierre Chimot ; Vice-présidents, MM. Paul Vandenberghe, Hyacinthe Echevin, André Cadot ; Secrétaire, M. Georges Duprez ; Secrétaire-adjoint, M. Raymond Carlier ; Trésorier, M. Camille Dutilleul ; Trésorier-adjoint, M. Paul Tryoen ; Archiviste, M. Gaston Bigotte.

Problème de Saison

Il est reconnu que l'absence ou l'insuffisance de soleil prédispose l'organisme à contracter des maladies épidémiques.

C'est pourquoi, en hiver, l'organisme est plus particulièrement exposé aux épidémies, surtout après un été aussi mauvaise que celui dont nous avons été affligés.

Il faut remédier à l'absence de soleil et de chaleur par un afflux de sang plus riche, plus généreux, qui entretiendra la vigueur du corps et permettra d'écarter les menaces de la maladie. C'est pourquoi les personnes délicates, ainsi que les enfants en période de croissance, doivent faire maintenant une cure de Pilules Pink. Rien ne vaut certainement les Pilules Pink pour reconstituer la richesse du sang, entretenir la résistance du système nerveux, stimuler l'organisme et soutenir les forces. Les exemples de la puissante efficacité de ce remède abondent. En voici un récent :

M. F. GUERIN

« J'avais attrapé un froid au froid — écrit M. François Guérin, cultivateur à Marcay, par Chinon (Indre-et-Loire) — et j'étais resté très affaibli. A la quatrième boîte de Pilules Pink, je me suis déjà senti plus vigoureux, plus résistant, j'avais bien meilleur appétit. Ma cure achevée, ma santé était redevenue parfaite. Je peux dire que les Pilules Pink m'ont guéri. »

Les Pilules Pink sont un médicament d'une exceptionnelle efficacité contre l'anémie, la neurasthénie, l'affaiblissement général, les troubles de la croissance et du retour d'âge, les maux d'estomac, maux de tête, épuisement nerveux.

En vente dans toutes les pharmacies. Dépôt : Pharmacie P. Barrel, 23, rue Bailly, Paris, 5 fr. 25 la boîte, 29 fr. les 6 boîtes, plus 0 fr. 75 de timbre-taxe par boîte. 875

Ce Journal est en lecture dans le Hall de l'AGENCE HAVAS 62, Rue de Richelieu, PARIS

BIBLIOGRAPHIE

« LA REVUE DE FRANCE » du 1er novembre 1927, publie notamment : « La Goutte Jaune » (nouvelle) par W. Somerset et Maugham ; « La Folle Nuit » (10-20 Juin 1926) par Georges Suares ; « La Chine sans les Bolcheviks », par Robert Chauvelot ; « La Marche Indienne », comédie en trois actes (III), par Franc-Nohain ; « Thérèse et son fils » (fin), par Claude Ferval ; « Jonnart ou Quarante ans de vie publique », par Raymond Recouly ; « Les Lettres et la Vie », par Fernand Vandérem ; « La Vie courante » : Rentrée par Henri de Régnier et les Commentaires.

TROP D'ENGAGEMENTS POUR LES COLONIES

On annonce que l'autorité militaire a dû suspendre temporairement les engagements pour les colonies, les jeunes gens ayant répondu en masse à l'appel qui leur était lancé.

LA JOURNÉE SPORTIVE

FOOTBALL-ASSOCIATION

LES RÉSULTATS DU 30 OCTOBRE

Union Racing Dunkerque-Malo 1 A bat A.C. Cambrai par 2 buts à 1. — Il y avait grand monde pour suivre les phases de ce match qui n'apporta pas au public l'intérêt que celui-ci en attendait.

On joua dès le début par grands coups de bottes qui fit passer la balle d'un camp à l'autre sans grande efficacité.

A la dixième minute, l'arrière gauche de Cambrai et Matboré le centre-avant malouin se heurtèrent violemment pour prendre une balle de la tête et durent être passés, mais ils poursuivirent très courageusement la partie.

La partie fut constamment bottée sans grande précision et cela nous apporta un jeu mauvaise. Les coups de pied donnèrent même des balles si hautes et si longues que la sphère s'égara momentanément sur la route des Bains, où rebondissant elle vint taper dans la glace d'un tramway qui passait la brisant en mille morceaux. Le wattman qui se trouvait derrière la vitre reçut un éclat qui lui coupa la chair du nez. Il fut pansé au terrain.

Cambrai marqua le premier point sur une échappée bien conduite par son très mobile ailier droit. Le ballon fut tiré à merveille Glanellon para la sphère, mais celle-ci glissant sur le bout des doigts alla glisser ensuite dans un coin des filets.

La réplique ne tarda pas. Une minute après, Matboré égalisait en marquant fort joliment.

A la reprise, on vit un jeu courant des deux équipes avec des belles voyageant d'un camp à l'autre. Il sembla qu'on avait oublié le jeu de passes à ras-de-terre.

Sur un étaule devant les buts par Cambrai, Malo obtint un penalty. Botté par Schmit, il fut brillamment arrêté par le portier cambraisien. Peu après un arrière visiteur faisait main, et l'arbitre sifflait un nouveau penalty.

Schutt fut invité à le shooter. Quoique le keeper eut plongé pour l'arrêter, la balle rentra en pleins filets et accorda par 2 buts à 1 la victoire à Dunkerque.

Le Football Club Frasnois. — C'est devant plusieurs centaines de spectateurs et par un très beau temps, que s'est déroulé le match de championnat entre les 1 A de St-Amand et Frasnes. L'arbitre siffle la fin sur un résultat nul 4 buts ayant été marqués de part et d'autre. A noter, que trois joueurs de Frasnes furent blessés au cours de la 2e mi-temps.

A.S. Lommois 1 A bat F. A. Blanc-Seau 1 A par 5 à 2. — L'A.S. Lommois presqu'au grand complet s'est déplacé au Blanc-Seau à Tourcoing.

Par une heureuse modification des lignes cette équipe s'est assuré une belle victoire qui vient enfin récompenser joueurs et dirigeants.

Dès le coup d'envoi, Tourcoing va montre pressant et marque le 1er point ; Lomme prend dès lors le commandement de la partie jusqu'au repos, qui menant de « à 4.

Dès la reprise, l'A.S.L. ajoute un 5e but à son actif, ce qui a pour résultat de déchaîner les éléments. Peu après le demi-droit de Lomme est touché assez sérieusement.

Evitant les chocs, Lomme se cantonne dans la défense, ce qui permettra au Blanc-Seau de terminer la partie sur le résultat de 5 à 2.

U.S. Fourmisienne bat U.S. Sainoise par 7 à 1. — En déplacement à Saint, l'Union Sportive Fourmisienne se caractérisé une très nette victoire devant l'Union Sportive Sainoise.

Iris Club Lillois 1 B bat U.S. Péranchies 1 B par 5 à 1.

— I.C.L. 2 bat Lomnoise Sportive 1 B par 1 à 0.
— I.C.L. 3 à O. Marcquois 1 B : 0 à 0.
— I.C.L. (Minimes) bat C.A.S.G. (J.A.) par 6 à 2.

O.S.O. Fourmies 1 B bat O.S. Amor 1 B par 2 à 1. — Dimanche c'est joué au terrain du Moulin Coleau rue d'Obain, le match revanche entre les équipes 1 B du Cercle Sportif Chimique de Fourmies et du Club Sportif Anorien.

Alors que le dimanche précédent la victoire était revenue aux Anoriens par 2 à 1, la victoire revint cette fois aux Fourmisiens par le même score

Club Athlétique Roubaisien Turget bat A. S. Wasquehalnoise par 7 à 0.

LE CLASSEMENT DISTRICT ESCAUT

Après la journée de dimanche, le classement s'établit comme suit en seconde division Escaut :

Clubs	J.	G.	N.	P.	Pts
1. Denain A.C.	4	2	0	0	10
2. Valenciennes	4	2	1	1	9
3. A. S. Raismes	4	2	1	1	9
3. U. S. Auberchicourt	4	4	0	0	8
5. S. C. Candry	4	2	0	2	8
3. O. St-Amand	4	1	2	1	8
7. F. C. Fresnes	4	1	1	2	7
7. S. C. Aniche	3	1	2	0	7
9. F.C. Valenciennes	3	1	1	1	5
10. U.S. Berlaimont	4	0	1	3	5

Le Sporting Club d'Aniche et le Football Club de Valenciennes ont leur quatrième match à jouer. On remarquera que le Football Club Valenciennes du Star Club de Candry sur Auberchicourt. Les Starmen améliorent ainsi leur position, quant à Berlaimont le voilà lanterne rouge.

UN GRAND MATCH INTERNATIONAL A LILLE

LES CHAMPIONS DE BELGIQUE CONTRE LE LEADER DU CHAMPIONNAT DU NORD

Ainsi qu'ils en avaient fait la promesse, les champions de Belgique 1927 feront le déplacement de Lille, pour donner, pour donner la réplique à l'Olympique Lillois. Notre club local est depuis hier seul leader du Championnat du Nord et cette rencontre amicale ne peut manquer d'avoir un grand retentissement.

En effet c'est aux dépens du Beerschot qui, lui aussi, est actuellement en tête seul du Championnat de Belgique, que l'an dernier, le Cercle Sportif Brugeois s'adjugea la première place.

Pour qui sait avec quelle attention les matches Franco-Belges sont suivis en Belgique, on peut être certain que le Cercle Sportif Brugeois voudra prouver par un net score sur l'Olympique Lillois, qu'il est digne du titre très lourd qui fut l'apanage du Cercle Sportif Brugeois, du Beerschot, de l'Union St-Gilloise, etc.

L'équipe complète du C.S. Brugeois, qui a joué dimanche en Championnat, fera le déplacement de Lille. Elle est ainsi composée :

But : Buyée ; arrières : Baes et Renson ; demis : Brilleman, Nanssens, Van Hoorck ; avants : Ruysschaert, Van Fouck, Decorte, Van der Brouxhede, Verminne.

Les Olympiens voudront à l'occasion de ce match, nous prouver qu'ils sont dignes de la place de leader.

L'arbitre sera M. Quittemel, qui dirigera la Finale de la Coupe de France cette année.

Une grande épreuve d'Athlétisme corsera l'intérêt déjà considérable de cette réunion : le Challenge « Maxime Ducrocq » sera disputé pour la quatrième fois. Le détenteur, le Racing Club de Roubaix, essaiera en le remportant une seconde fois de se l'approprier définitivement.

Ce challenge se dispute par équipe de 2 hommes sur une distance de 9 km. Les coureurs se relaient tous les deux tours (750 m.) chacun d'eux aura donc à couvrir une distance de 3.000 m. en trois relais

L'Olympique Lillois et le Football Club de Roubaix opposeront d'excellentes équipes au tenant, le Club Doyen de Roubaix, le R.C.R.

A13 h. 45 précises sera lieu le départ des 9 km.

RUGBY

UN GRAND MATCH AUJOURD'HUI A ST-POL-SUR-MER

L'Association Sportive Française rencontrera l'Union Racing Dunkerque-Malo 1 A aujourd'hui à St-Pol-sur-Mer, sur le Stade de la Rue Jeanne d'Arc à 14 h. 30.

On sait combien les champions de Paris (Promotion) ont adonné d'internationaux et fourni par deux fois des capitaines d'équipe de France avec Zimmerman et Hubert.

L'A.S.F. amènera à Dunkerque un team remarquable. Ligne d'avants athlétique, rapide, suivant inlassablement la balle : demis rusés et adroits, bon feinteurs : arrière de tout repos, aux coups de botte formidables. Mais la force principale de cette équipe réputée réside dans sa ligne de trois-quarts qui comprend des attaquants de grande classe.

On peut donc avoir l'assurance de voir du jeu, du très beau jeu. L'A.S.F. recrute dans les milieux industriels et commerçants : ses joueurs seront cordialement reçus et visiteront la plage.

Aucun match d'association n'ayant lieu le 1er novembre au terrain de la Victoire, un nombreux public se pressera certainement mardi le long des touches du « grounds » St-Polois.

CYCLISME

SOUCIEUES, PASSEZ A LA CAISSE !

Le Cycli Club Sainghinois avise les coureurs qui ont participé à la course de la Société du 18 septembre 1927 et y ont remporté un prix, qu'ils peuvent la retirer chez M. Delestrée, rue Jean-Jaurès, à Sainghin-en-Weppes.

AVIATION

LE CONCOURS DES PILOTES AVIATEURS DE RÉSERVE A LA BRAYELLE

Le concours annuel des pilotes de réserve a eu lieu à l'aérodrome de La Brayelle, le dimanche 30 octobre.

Le temps, relativement beau, a permis aux pilotes de montrer toutes leurs qualités de virtuosité et d'adresse. Sur 30 engagés, 26 ont pris le départ. Voici quelle était la composition du Jury : Président : M. Mérat, délégué du S.N.A. ; Membres : MM. Couhé, député, capitaine aviateur ; Lemoigne, pilote délégué de la Direction de la Compagnie Internationale de Navigation Aérienne ; Delzenne, pilote non concurrent, président de l'A.C.N.F.

Les résultats ont été donnés le soir même, à l'issue du banquet des pilotes civils, servi au restaurant des Palmiers et auquel assistaient MM. Charles Vertongen, ingénieur honoraire des Mines, qui avait bien voulu accepter la présidence d'honneur, Couhé, député-maire, Mérat, délégué du S.N.A. Vertongen fils, industriel, Richard, chef de centre de La Brayelle, etc.

Le classement : 1 Henry Delommez de Lille, 43 points 3/4, Prix de 3.000 francs du S.N.A. ; 2e, Lucien Caudron de Onlèvrechain, 43 points 1/2, Prix de 2.000 francs du S.N.A. ; 3e, Paul Fassiaux de St-Amand-les-Eaux, 43 pts 1/4, Prix de 1.000 francs du S.N.A. ; 4, Raoul Lefrancois de Douai, 40 pts 3/4, Coupe Vertongen ; 5e, Alain de Laplane de Saint-en-Gohelle 38 pts 3/4, Coupe de M. Escoffier ; 6e, Gustave Demeulire de Cambrai, 37 pts 1/4, Coupe de l'A.C.N.F. ; 7e, Jean Dupied de Lille, 36 pts 3/4, Coupe de la Ville d'Hendin.

Les épreuves, dans leur ensemble, ont donné les résultats les plus satisfaisants, dûs à la parfaite organisation du concours dont le mérite revient pour une large part à M. Jacques Richard, directeur du centre, et à son personnel.

HIPPISME

COURSES A SAINT-CLOUD

PREMIERE COURSE. — 1. Saint Bonnet (Peckett) g. 79.50 ; pl. 35. — 2. Sita (Frigoul), pl. 43. — 3. Grabuge (Rabbe), pl. 23.50.

DEUXIEME COURSE. — 1. Fontaine de Jouvence (Ferret), g. 343 ; pl. 100.50. — 2. Barcarola (Dilbert) pl. 31. — 3. Olivier VI (Daine), pl. 102.

TROISIEME COURSE. — 1. Prix Stow (Jennings), g. 76 ; pl. 45.50. — 2. Kolée (Luquet) pl. 30. — 3. Blanc Bec (Semblat) pl. 31.50.

QUATRIEME COURSE. — 1. Lithagraphie (Chancelier), g. 179.50 ; pl. 51. — 2. Poll yFlinders (Garner), pl. 30. — 3. Kitty Tchin (Semblat), pl. 30.

CINQUIEME COURSE. — 1. Source (Frigoul), g. 90 ; pl. 73. — 2. La Grande Sarah (Déguéristain) pl. 42. — 3. Vides Poches, pl. 28.

SIXIEME COURSE. — 1. Le Corrège (Marche), g. 23.50 ; pl. 19. — 2. Point Pleasant (Sharpe) pl. 90.50. — 3. Farakabad (Semblat), pl. 36.50.

LES PHARMACIENS MUTUALISTES POURRONT A L'AVENIR, SANS CONTESTE, DÉLIVRER DES MÉDICAMENTS AUX BLESSÉS DU TRAVAIL

On nous communique :

« Par lettre du 5 août 1927, le Président de la Société de Secours des Mines de l'Escarpelle, M. Valin, était avisé par l'Ingénieur des Mines, que, suivant une circulaire du 29 juillet 1927, le Ministre du Travail « prenait nettement position » sur la question de la livraison, par les Pharmaciens mutualistes, de médicaments aux blessés du travail. M. Valin était, en conséquence, invité à assurer désormais de leur livrer des médicaments.

Une semblable mise en demeure était adressée à la Caisse de Secours des Mines de Douchy.

La circulaire du Ministre du Travail a été certainement rédigée dans des conditions restées mystérieuses et sans que les jurisconsultes aient été appelés à donner leur avis. En effet, s'ils avaient été consultés, on aurait épargné au Ministre un coup d'épée dans l'eau.

La circulaire qui lui fut soumise avait été prise en violation de deux arrêts de la Cour de Cassation nous analyserons prochainement.

Quoi qu'il en soit, M. Léon ESCOFFIER, député-maire de Douai, ne pouvait laisser sans protestation cet incident. Il avait en effet plaidé pour la Caisse de Secours des Mines de l'Escarpelle en 1911, devant le Tribunal correctionnel de Douai. L'acquittement de la Caisse de Secours avait été prononcé et, après la Cour d'Appel de Douai, la Cour de Cassation avait confirmé cette décision.

Donc, les Services des Travaux publics et du Travail furent alertés ; par lettre du 30 septembre 1927, M. ESCOFFIER était prévenu que la décision prise le 29 juillet 1927 serait rapportée ; deux textes étaient soumis aux pharmacies mutualistes intéressées. Le Député-Maire de Douai en présenta au Ministre un troisième, ainsi conçu :

« ...Toutefois, les sociétaires accidentés du travail pourront s'y procurer, sur présentation d'une ordonnance établie par le médecin-traitant, les produits nécessaires à leurs besoins, dont la valeur sera à la charge de la Compagnie. »

Suivant lettre du 27 octobre 1927, M. FALLIERES a fait connaître à M. Léon ESCOFFIER que la nouvelle rédaction est adoptée ; le Ministre s'exprime ainsi :

« J'ai l'honneur de vous faire connaître, après examen, que la disposition ainsi proposée ne soulève aucune objection de la part de mon Administration et que je ne verrais pas d'inconvénient à ce que la Société de Secours intéressée me transmette, aux fins d'approbation, un nouveau texte établi sur ces bases, des modifications statutaires qu'elle a demandées.

Veuillez agréer, etc. »

Signé : FALLIERES, Ministre du Travail.

GRATUIT POUR CEUX QUI SOUFFRENT DES PIEDS

Nombreux sont encore ceux qui subissent souvent d'atroces souffrances causées par les maux de pieds, malgré le fait que depuis plus de dix ans des milliers et des milliers de personnes ont pu se débarrasser de leur divers maux de pieds en employant simplement les Saltrates Rodell. Ces sels, que vous trouverez chez tous les pharmaciens, produisent un bain de pieds médicamenteux et légèrement oxygéné possédant de hautes propriétés asepti-ques, tonifiantes et décongestives. Les Saltrates Rodell donnent une merveilleuse résistance aux chevilles facilement enflées et endolories et remettent en parfait état les pieds les plus abîmés. Ils ramollissent les cors et durillons à un tel point que vous pouvez les détacher facilement sans aucune crainte de vous blesser.

Un médecin bien connu, qui s'est spécialisé dans le traitement des maux de pieds, a écrit, sous le titre « Le Pédicure Chez Soi » un petit opuscule dont la lecture est des plus intéressantes et des plus utiles pour tous ceux qui souffrent des pieds. Nous avons pu nous procurer un nombre limité de cette précieuse brochure que nous serons heureux d'envoyer gratuitement à tous ceux qui en feront la demande à la Pharmacie Normale, Service N° 23 Rue Drouot, 19, Paris, en ajoutant cinquante centimes pour frais d'envoi.

HERNIE

Le célèbre APPAREIL PNEUMATIQUE SANS RESSORT, dont la création a révolutionné l'Art herniaire, n'est appliqué que par les Spécialistes éminents des Etablissements

A. CLAVERIE

de Paris, la plus importante maison du monde entier.

Dans l'intérêt de votre santé et de votre bourse, défiez-vous des imitations.

Le Seul Spécialiste des Etablissements CLAVERIE qui reste continuellement dans votre région, vous donnera gratuitement ses conseils dans les villes suivantes, de 9 h. à 4 h. à :

Maubeuge, Mercredi 2 Novembre, Hôtel de la Poste (place Wattignies).
Fourmies, Jeudi 3, H. Jean Brognet (face Gare).
Avesnes, Vendredi 4, H. St-Pierre, r. de Mons.
LILLE, Samedi 5 et Dimanche 6, Hôtel Modern (7, rue Parvis-St-Maurice).
Hazebrouck, Lundi 7, Hôtel du Nord.
Roubaix, Mardi 8, Café des Arcades (55, rue Neuve, face le Monument).
Caudry, Mercredi 9, Hôtel de l'Europe.
Denain, Jeudi 10, Hôtel du Commerce.
Armentières, Vendredi 11, Hôtel du Nord et du Comte d'Egmont Réunis.
Dunkerque, Samedi 12, Hôtel du Chapeau Rouge.
Valenciennes, Dimanche 13, Hôtel Saint-Jacques (place Saint-Jean).
Bourbourg, Lundi 14, Hôtel de la Gare (Flajolet).
La Gateau, Mardi 15, Hôtel du Mouton Blanc.
Cambrai, Mercredi 16, Hôtel du Mouton Blanc.
Cassel, Jeudi 17, Hôtel du Sauvage.
Tourcoing, Vendredi 18, H. Terminus (buffet Gare).
Douai, Samedi 19, Grand Hôtel de la Gare.

Un éminent Spécialiste Collaborateur recevra également de 9 h. à 4 h. à :

Albert, Mercredi 9 Novembre, Grand Hôtel.
Boulogne-s-Mer, Mercredi 16, H. Louvre-Terminus.
Calais, Jeudi 17, Hôtel Meurice.
Aire-sur-la-Lys, Vendredi 18, Hôtel d'Angleterre.
Montreuil, Samedi 19, Hôtel de France.
Arras, Dimanche 20 Hôtel du Commerce.

CEINTURES PERFECTIONNÉES

contre les Affections de la matrice et de l'estomac, Rein mobile, Ptose abdominale, Obésité, etc., les plus efficaces, les plus légères, les plus agréables à porter.

MODÈLES NOUVEAUX et EXCLUSIFS des Etablissements A. CLAVERIE, 234, faubourg St-Martin, PARIS.

PÂTES ALIMENTAIRES

Délices FERRAND & RENAUD

LA MARQUE DE QUALITÉ

FEUILLETON DU 1er NOVEMBRE 1927. — N° 18

On ne put les faire dévier de là.

M. de Pradines, comprenant qu'il chercherait en vain à les désabuser, donna l'ordre à son greffier de faire, devant les témoins, lecture de la déposition de Mignon.

Peut-être espérait-il que cette lecture, venant en aide à la mémoire de quelques-uns, pourrait faire jaillir une lumière.

Mignon avait livré, avec précision, les moindres incidents de la soirée : son départ de chez son tuteur, sa lumière éteinte, les pas entendus, son affolement à sa rentrée dans sa chambre, l'ironique incrédulité de sa nourrice, enfin le cri d'agonie entendu et le retard apporté par Kaïra par sa résistance forcenée à la laisser agir.

Alors se produisit un coup de théâtre.

Le gendarme préposé à la garde de la porte semblait se défendre, depuis un moment, contre un intrus qui cherchait à forcer sa consigne. En cet instant, bien que ce fut un homme robuste, une main bronzée le repoussa définitivement et une figure de haute taille fit majestueusement son entrée dans la pièce.

Cette femme était vêtue tout de blanc et les pièces de son costume non ajusté flottaient autour de son corps, à la mode arabe.

— Quelle est cette femme ? demanda le juge surpris.

— Je suis la nourrice de Mignon, répondit celle-ci en fixant le magistrat de ses yeux noirs et audacieux. Je viens d'entendre ce qu'on disait de moi. On paraît me soupçonner d'avoir eu quelque arrière-pensée en insistant pour retenir auprès de moi l'enfant de mon lait.

— Et vous venez vous en expliquer ? demanda M. de Pradines, favorablement impressionné par la venue de ce témoin sur lequel il ne comptait pas. Voyons ! quelle raison invoquerez-vous pour nous faire admettre la résistance que vous avez opposée à Mlle de Locmaria, qu'un appel lamentable attirait hors de sa chambre ?

— Je n'invoquerai que la vérité, riposta orgueilleusement la Marocaine. Mon rôle de mère aimante n'était-il pas d'empêcher Mignon d'aller au-devant d'un danger, même si ce danger était tout imaginaire, comme j'en avais la ferme conviction ?

M. de Pradines pensa qu'on ne pouvait lui imputer à crime d'avoir agi selon son cœur.

Mais Me Polvern ayant obtenu du magistrat la permission de poser une question au témoin, demanda :

— Pourriez-vous dire à M. le juge par quel chemin vous vous êtes éloignée du manoir dont les portes étaient gardées ?

Un sourire plissa les lèvres de la Marocaine. On avait dû lui faire la leçon à cet égard. Elle explique que cette question la surprenait. Elle était sortie tout bonnement par la grande porte, mais son départ avait fort bien pu ne pas être remarqué, tant le désarroi était général.

C'était plausible. On lui fit signer sa déposition et elle fut laissée libre.

Le rapport de l'expertise médicale fut ensuite discuté à mi-voix entre M. de Pradines et M. Bacérès. Ce rapport concluait au meurtre, la victime n'ayant pu se faire une blessure du genre de celle qui avait amené sa mort.

C'était l'instruction au criminel décidée.

Le soir, Abd-el-Kalid fit prévenir le capitaine de Guerchrist qu'il l'attendait sous bois, en dehors du parc de Kervoëtre, aux environs de l'ancienne demeure de Nel Torn. Là les deux complices eurent une dernière et sérieuse conférence et le premier apprit du second entre quelles mains perfides était tombé le testament.

A cet égard, il fut convenu qu'on devait passer sous les fourches caudines de la baronne Puybertin, pour obtenir la remise de cette pièce.

La seconde chose absolument nécessaire était d'empêcher René Tremlen de revenir, ce qu'il tenterait de faire probablement, dès qu'il serait mis au courant du drame de Kervoëtre.

— Votre présence dans le pays, dit le capitaine à l'Emir, n'a plus aucune raison d'être et gâterait les dispositions que je